

Bulletin officiel

Nº 8 du 5 août 2019

Sommaire général Sommaire chronologique

Administration centrale

Plan de classement

Bureau des cabinets

Secrétariat général

Direction générale des entreprises

Direction générale des finances publiques

Direction générale du Trésor

Direction du budget

Inspection générale des finances

Direction générale des douanes et droits indirects

Commission de conciliation et d'expertise douanière

Direction générale des douanes et droits indirects – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Service commun des laboratoires

Direction générale de l'INSEE

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Direction des affaires juridiques

Direction interministérielle de la transformation publique

Direction des achats de l'État

Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC)

Contrôle général économique et financier

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Institut Mines télécom École des Mines de Paris

Agence française anticorruption

Agence des participations de l'État

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Agence pour l'informatique financière de l'État

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles

Commission interministérielle de coordination des contrôles

Délégation interministérielle aux normes

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Autres organismes:

La Monnaie de Paris

Institut national de la propriété industrielle

Établissement Bpifrance

Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique

Sommaire général

	Pages —
Secrétariat général	
Avenant nº 1 du 15 juillet 2019 à la convention de délégation de gestion du 1er mars 2019	1
Avenant n° 2 du 15 juillet 2019 à la convention de délégation de gestion du 6 mars 2019	3
Avenant n° 1 du 17 juillet 2019 à la convention de délégation de gestion du 25 avril 2019	6
Avenant nº 1 du 18 juillet 2019 à la convention de delegation de gestion du 7 juillet 2018	8
Mission ressources communes	
Décision portant nomination du référent déontologue du secrétariat général des ministères économiques et financiers	13
Service des ressources humaines	
Arrêté du 16 juillet 2019 portant modification de l'arrêté du 30 août 2017 portant nomination des membres titulaires et suppléants du comité médical ministériel de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics	14
Délégation aux systèmes d'information	
Décision d'homologation	16
Direction générale des entreprises	
Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises	
S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie	
Décision nº 19.00.400.001.1 du 3 juillet 2019 portant désignation d'un organisme de vérification primitive de certains instruments de mesure	17
Service de l'industrie	
Arrêté du 18 juillet 2019 portant prolongation du mandat des administrateurs de l'Institut français du textile et de l'habillement	21
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services	
Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (renouvellement)	22
Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (attribution initiale)	23
Service de l'économie numérique	
Arrêté du 24 juin 2019 portant délégation de signature (SCN «Commissariat aux communications électroniques de défense»)	25
Arrêté du 24 juin 2019 portant délégation de signature (SCN «Commissariat aux communications électroniques de défense»)	26

	Pages
Direction générale des finances publiques	
Arrêté du 12 juillet 2019 portant nomination à la Chambre nationale de discipline de l'Ordre des experts-comptables	
Arrêté du 12 juillet 2019 portant nomination à la Commission nationale chargée de l'examen des demandes d'autorisation d'inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables	
Arrêté du 12 juillet 2019 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le consei régional de l'ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France	l . 29
Direction du budget	
Décision du 17 juillet 2019 fixant la rémunération du directeur général de l'établissement public d'aménagement du Mantois-Seine aval	
Direction générale de l'INSEE	
Arrêté du 17 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 29 septembre 2017 relatif à l'organisation de la direction régionale de l'INSEE des Hauts-de-France	
Contrôle général économique et financier	
Arrêté du 10 juillet 2019 portant affectation d'une cheffe de mission de contrôle et de contrôleurs généraux aux missions «Couverture des risques sociaux et cohésion sociale», «Santé», «Infrastructures de transports non ferroviaires» et «Aménagement des territoires, ville, logement outre-mer» du contrôle général économique et financier	, ,
Arrêté du 10 juillet 2019 portant affectation de contrôleurs généraux à la mission «Espace armement, organismes divers du ressort des ministères économique et financier» du contrôle général économique et financier, et à la mission de contrôle des activités financières)
Arrêté du 17 juillet 2019 portant affectation et mises à disposition d'une contrôleure générale du contrôle général économique et financier	
Décision du 10 juillet 2019 portant affectation à la mission «Couverture des risques sociaux et cohésion sociale» du contrôle général économique et financier	
Décision du 10 juillet 2019 portant affectation à la mission «Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public» du contrôle général économique et financier	

Sommaire chronologique

	Pages —
24 juin 2019	
Arrêté du 24 juin 2019 portant délégation de signature (SCN « Commissariat aux communications électroniques de défense »)	25
Arrêté du 24 juin 2019 portant délégation de signature (SCN « Commissariat aux communications électroniques de défense »)	26
3 juillet 2019	
Décision n° 19.00.400.001.1 du 3 juillet 2019 portant désignation d'un organisme de vérification primitive de certains instruments de mesure	17
10 juillet 2019	
Arrêté du 10 juillet 2019 portant affectation d'une cheffe de mission de contrôle et de contrôleurs généraux aux missions « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale », « Santé », « Infrastructures de transports non ferroviaires » et « Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer » du contrôle général économique et financier	33
Arrêté du 10 juillet 2019 portant affectation de contrôleurs généraux à la mission « Espace, armement, organismes divers du ressort des ministères économique et financier » du contrôle général économique et financier, et à la mission de contrôle des activités financières	35
Décision du 10 juillet 2019 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du contrôle général économique et financier	38
Décision du 10 juillet 2019 portant affectation à la mission « Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public » du contrôle général économique et financier	39
12 juillet 2019	
Arrêté du 12 juillet 2019 portant nomination à la Chambre nationale de discipline de l'Ordre des experts-comptables	27
Arrêté du 12 juillet 2019 portant nomination à la Commission nationale chargée de l'examen des demandes d'autorisation d'inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables	28
Arrêté du 12 juillet 2019 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France	29
15 juillet 2019	
Avenant n° 1 du 15 juillet 2019 à la convention de délégation de gestion du 1er mars 2019	1
Avenant n° 2 du 15 juillet 2019 à la convention de délégation de gestion du 6 mars 2019	3
16 juillet 2019	
Arrêté du 16 juillet 2019 portant modification de l'arrêté du 30 août 2017 portant nomination des membres titulaires et suppléants du comité médical ministériel de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics	14

	Pages
17 juillet 2019	_
Avenant n° 1 du 17 juillet 2019 à la convention de délégation de gestion du 25 avril 2019	6
Arrêté du 17 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 29 septembre 2017 relatif à l'organisation de la direction régionale de l'INSEE des Hauts-de-France	
Arrêté du 17 juillet 2019 portant affectation et mises à disposition d'une contrôleure générale du contrôle général économique et financier	
Décision du 17 juillet 2019 fixant la rémunération du directeur général de l'établissement public d'aménagement du Mantois-Seine aval	
18 juillet 2019	
Avenant n° 1 du 18 juillet 2019 à la convention de delegation de gestion du 7 juillet 2018	8
Arrêté du 18 juillet 2019 portant prolongation du mandat des administrateurs de l'Institut français du textile et de l'habillement	21
Non daté	
Décision portant nomination du référent déontologue du secrétariat général des ministères économiques et financiers	13
Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (renouvellement)	22
Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (attribution initiale)	23
Décision d'homologation	16

Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Avenant n° 1 du 15 juillet 2019 à la convention de délégation de gestion du 1er mars 2019

Entre:

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Isabelle BRAUN-LEMAIRE, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218,

Et:

La direction générale du Trésor (DGT), représentée par Mme Odile RENAUD-BASSO, directrice générale, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Vu la convention du 1er mars 2019;

Il est convenu ce qui suit:

Article 1er

Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour les projets listés dans l'annexe de la convention du 1er mars 2019.

Objet 2

Durée du présent avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention signée le 1^{er} mars 2019

Fait le 15 juillet 2019.

Pour le secrétariat général des ministères économiques et financiers : L'adjointe au sous-directeur de la gestion financière et des achats BARBARA SIGURET Pour la direction générale du Trésor : Département des systèmes d'information John Gellon

ANNEXE

CONVENTION DE DÉLÉGATION FTSG

DIRECTION	DDO IET	FTM (UO 0218-CEMA-C026)		110	A CTIVITÉ	DAM	
DIRECTION	PROJET	AE 2019 (en K€)	CP 2019 (en K€)	UO	ACTIVITÉ	PAM	
DGT	Téléservice IEF	150	150			07-FIN-21800032410	
DGT	Mise en contact agents	10	10	0010 CENAA COOC	001000040101	07-FIN-21800032468	
DGT	Espace numérique intégrations	50	50	0218-CEMA-C026 021802040101		07-FIN-21800032488	
DGT	Adaptation SI	100	100			07-FIN-21800032489	
	ΤΠΤΔΙ	310	310				

Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Avenant n° 2 du 15 juillet 2019 à la convention de délégation de gestion du 6 mars 2019

Entre:

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Isabelle BRAUN-LEMAIRE, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218,

Et

La direction générale des entreprises (DGE), représentée par M. Thomas COURBE, directeur général,

Ci-après dénommées « les parties », Vu la convention du 6 mars 2019,

Il est convenu ce qui suit:

Aricle 1er

Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour les projets listés dans l'annexe de la convention du 6 mars 2019.

Article 2

Durée du présent avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention signée le 6 mars 2019.

Fait le 15 juillet 2019.

Pour la direction générale des entreprises : Le sous directeur des affaires financières et des moyens, Partick Lelarge Pour le secrétariat général des ministères économiques et financier : L'adjointe au sous-directeur de la gestion financière et des achats,

BARBARA SIGURET

ANNEXES

CONVENTION DE DÉLÉGATION FTSG

DIRECTION	PROJET	FTM (UO 0218-CEMA-C026)		ШО	ACTIVITÉ	DAM
DIRECTION		AE 2019 (en K€)	CP 2019 (en K€)	UO	ACTIVITE	PAM
DGE	Formation DIRECCTES	750	750			07-FIN-21800032464
DGE	Plan de formation agents direction	285	285	0210 CEMA C026	021902040101	07-FIN-21800032485
DGE	CNIE	300	300	0218-CEMA-C026 021802040101		07-FIN-21800032465
	TOTAL	1335	1335			

CONVENTION DE GESTION FTSG

Informations et imputations budgétaires nécessaires à l'établissement de la facture interne

Cessionnaire	SG
N° Tiers Chorus:	1700000980
Code service exécutant du cessionnaire	FINCPFI075
Centre financier	0218-CEMA-C026
Centre de coût du cessionnaire:	CCCSG06075
Activité:	021802040101
Domaine d'activité du cessionnaire	9470

Listes des UO locales dont les dépenses feront l'objet d'une refacturation interne

dentite depende forent i esjet d'ur
0134-CDGE-C001
0134-CDGE-DR13
0134-CDGE-DR20
0134-CDGE-DR25
0134-CDGE-DR31
0134-CDGE-DR33
0134-CDGE-DR35
0134-CDGE-DR44
0134-CDGE-DR45
0134-CDGE-DR59
0134-CDGE-DR67
0134-CDGE-DR75
0134-CDGE-DR76
0134-CDGE-DRGA
0134-CDGE-DRGU
0134-CDGE-DRMA
0134-CDGE-DRMY
0134-CDGE-DRRE
0333-ACAL-DCTE
0333-APCL-DCTE
0333-AURA-DCTE
0333-BOFC-DCTE
0333-DR13-DCTE
0333-DR2A-DCTE
0333-DR35-DCTE
0333-DR44-DCTE
0333-DR45-DCTE
0333-DR75-DCTE
0333-MART-DCTE
0333-MPLR-DCTE
0333-NDIE-DCTE
0333-NPCP-DCTE

Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Avenant n° 1 du 17 juillet 2019 à la convention de délégation de gestion du 25 avril 2019

Entre:

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Isabelle BRAUN-LEMAIRE, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218,

Et:

L'agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE), représentée par Mme Régine DIYANI, en sa qualité de responsable du BOP AIFE (0218-CAIF-C001), désigné sous le terme de «délégataire», d'autre part,

Vu la convention du 25 avril 2019,

Il est convenu ce qui suit:

Objer 1er

Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour les projets listés dans l'annexe de la convention du 25 avril 2019.

Objet 2

Durée du présent avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention signée le 25 avril 2019.

Fait le 17 juillet 2019.

Pour le secrétariat général des ministères économiques et financiers :

L'adjointe au sous-directeur de la gestion financière et des achats,

BARBARA SIGURET

Pour l'agence pour l'informatique financière de l'Etat : La directrice de l'AIFE, RÉGINE DIYANI

ANNEXE

CONVENTION DE DÉLÉGATION FTSG

DIRECTION	PROJET	FTM (UO 0218-CEMA-C026)		110	ACTIVITÉ	DAM	
DIRECTION	PNOJET	AE 2019 (en K€)	CP 2019 (en K€)	UO	ACTIVITE	PAM	
AIFE	Adaptation Chorus réforme GBCP	1 104	1 104			07-FIN-21800032475	
AIFE	PISTE	200	200	0218-CEMA-C026	021802040101	07-FIN-21800032483	
AIFE	APIsation de la commande publique	200	200			07-FIN-21800032484	
	ΤΠΤΔΙ	1 504	1 504				

Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Avenant nº 1 du 18 juillet 2019 à la convention de delegation de gestion du 7 juillet 2018

Entre:

Le Secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Isabelle BRAUN-LEMAIRE, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218, désigné sous le terme de « délégant », d'une part,

Et

La Direction Interministérielle du Numérique et des Systèmes d'Information et de Communication, 20, avenue de Ségur, 75007 Paris, représentée par M. Nadi BOU HANNA, directeur interministériel du numérique et des systèmes d'information et de communication, désignée sous le terme « DINSIC » ou le « Délégataire »,

Et

La Direction Générale des Entreprises, 67, rue Barbès, 94201 lvry-sur-Seine Cedex, représentée par M. Thomas Courbes, directeur général des entreprises, en sa qualité de porteur des projets et désignée sous le terme «DGE»,

Vu le décret 2004-1085 du 14 janvier 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu la convention du 7 juillet 2018,

Il est convenu ce qui suit:

Contexte

Une convention de délégation de gestion entre le délégant, la DINSIC et la DGE le 7 juillet 2018. Cette convention a pour but l'accompagnement du programme Startups d'Etat de la DGE.

La convention initiale prévoyait un montant de dépenses à hauteur de 200 000 € en AE et CP.

Le délégant et la DGE ont décidé de refinancer le programme Startups d'Etat de la DGE à hauteur de 400 000 € en AE et CP pour l'année 2019 afin de pouvoir notamment:

- poursuivre le déploiement de la Startup d'Etat Place des entreprises (anciennement Réso) pour 150 000 €;
- Lancer un programme de pré-incubation (250000 €) avec la participation des startups d'Etat existantes et de celles issues des appels à projets 2018 et 2019. Ce programme comprend le financement de l'amorçage, parmi les projets pré-incubés, d'une nouvelle Startup d'Etat. Il permettra également de valoriser la startup d'Etat REUNI qui a réalisé un POC sur un moteur de recherche intelligent sur le fonds documentaire de la DGE grâce au financement FTM 2018. Plusieurs demandes d'expérimentation sont en cours, notamment au SISSE sur l'année 2019.

Un avenant à cette convention est donc nécessaire.

Les objectifs pour 2019 sont les suivants:

Concernant la Startup d'Etat Place des entreprises (anciennement Réso):

Les objectifs 2019:

- accroître la captation de besoins des entreprises (détection par les conseillers + dépôt des sollicitations sur le portail + déterminer les autres bons canaux d'acquisition);
- préparer les conditions d'un passage à l'échelle (formalisation avec les DR en Hauts-de-France, échanges sur les perspectives avec les DG partenaires et administrations centrales).
- 1) Mise en place du portail internet Place des entreprises

Il s'agit de donner la possibilité aux dirigeants de TPE/PME de signaler leurs besoins directement via un portail internet afin d'être mis en relation avec le bon expert: https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/

Il s'agit de développer des contenus adaptés et un parcours utilisateur cohérent. Ce travail est réalisé en amélioration continue en échangeant avec les chefs d'entreprise et grâce au suivi de différentes métriques.

La mise en relation reste, durant cette phase d'apprentissage, semi-automatique. L'équipe intervient toujours pour validation et orientation du besoin de l'entreprise.

Par ailleurs, ce portail s'inscrit dans une logique de continuité de service et de droit d'accès à l'information pour toutes les entreprises.

2) Identifier différentes pistes numériques d'acquisition de besoins d'entreprises

Il s'agit de faire connaître le service auprès des dirigeants d'entreprise afin de recueillir leurs besoins d'aide et d'accompagnement. Il faut identifier quels sont les canaux qui permettent de générer des remontées de besoins.

De nombreux tests sont en cours. Ils portent notamment sur l'achat de mots clés et d'annonces google, la communication presse grand public et presse spécialisée, la communication *via* les supports partenaires et branches, des courriers/emailing/phoning/campagnes de sms aux entreprises, la présence sur les réseaux sociaux et les partenariats avec des sites spécialisés, ...

3) Mobiliser le réseau des experts-comptables

Le premier réflexe du dirigeant de TPE/PME qui a identifié un besoin est de contacter son expert-comptable.

Il s'agit de mobiliser un groupe d'experts-comptables dans la dynamique d'identification des entreprises rencontrant un besoin. Ces experts-comptables pourront ainsi mettre en relation leur entreprise cliente dans le besoin avec le bon expert.

Le test doit permettre de vérifier l'attrait des experts-comptables pour le service dans la pratique et de mesurer quel volume et à quelle fréquence ils partagent des besoins pour leurs clients.

Ce canal, s'il est jugé impactant, pourra aboutir au développement d'une interface dédiée aux experts comptables.

4) Formaliser en Hauts-de-France

Après une longue période d'expérimentation, il s'agit de réaffirmer et de formaliser, selon le modèle actuel de déploiement, le rôle des différents partenaires:

- Positionnement des conseillers en détection et partage de besoins? Quelles sont les conditions?
 Quels sont les engagements?
- Positionnement en tant que référent pour répondre aux sollicitations des entreprises?
 Quelle organisation? Quel référencement?
- Quels sont les délais de prise en charge et de contact avec l'entreprise? A quelle hauteur s'engager?

Une convention de partenariat pourra être proposée à la signature pour consolider la participation à Place des entreprises.

5) Préparer les conditions du déploiement national

Il s'agit d'effectuer une nouvelle phase d'apprentissage dans un autre contexte régional et avec des clients en demande d'un outil. Une collaboration est testée actuellement avec le Conseil Régional en lle-de-France. Place des entreprises est imbriqué en tant qu'outil dans les réseaux leader de la Région.

L'objectif est d'évaluer la capacité de la Startup d'Etat à reproduire rapidement le carnet d'adresses et à mobiliser les conseillers et les experts.

Cette présence en lle-de-France est l'occasion d'échanger également avec les DG partenaires et administrations centrales pour effectuer un point d'étape sur l'expérimentation Hauts-de-France. Les conditions de mobilisation du réseau sont évaluées dans le cadre d'un déploiement national.

6) Identifier les premiers usages en interne

Le produit Signaux Faibles intervient dans le cadre de l'accompagnement d'entreprises en potentielle difficulté.

Les difficultés d'entreprises entrent dans le spectre d'action de Place des entreprises.

En recherche d'opérationnalité, d'outillage – notamment des SEER –, de traçabilité des accompagnements réalisés, le Bureau des restructurations d'entreprises de la DGE sollicite l'équipe Place des entreprises pour évaluer la possibilité d'utilisation du carnet d'adresses, de son mécanisme d'intermédiation et de suivi des besoins.

Un test de complémentarité peut être rapidement envisagé sur les Hauts-de-France. C'est un territoire programmé pour un déploiement de Signaux Faibles et où Place des entreprises et d'ores et déjà activé.

En passant par une phase d'expérimentation, l'équipe Place des entreprises pourra interagir en complémentarité de l'équipe Signaux Faibles auprès du SEER et ainsi formaliser une procédure et des solutions techniques au plus près des usages de terrain.

D'autres usages pourront aussi être envisagés.

Concernant le programme de pré-incubation:

L'objectif du programme de pré-incubation est de faire émerger des innovations à fort impact potentiel et de réaliser des investigations et des tests avant de les incuber pour réduire le risque d'investissement dans de nouvelles Startups d'Etat.

Le programme de pré-incubation se déroulera de la façon suivante:

- 07/2019: diffusion de l'appel à intrapreneurs auprès des agents de la DGE et des DIRECCTE;
- 09/2019: sélection des projets en pré-incubation et début du programme;
- 11/2019: présentation des résultats en comité de direction et sélection des projets à incuber.

Le calendrier indiqué pourra être aménagé d'un commun accord entre la DGE et la DINSIC.

La sélection des projets en pré-incubation se fera d'un commun accord entre la DGE et la DINSIC, en fonction de l'ampleur du problème de politique publique visé, du profil de l'intrapreneur(e) et de la crédibilité de la solution proposée.

Pour la pré-incubation, les intrapreneurs seront libérés de leur tâches habituelles au moins un jour par semaine pour se consacrer à leur projet. Un séminaire de lancement sera organisé, chaque intrapreneur(e) fera un point hebdomadaire avec un(e) coach expérimenté(e), en sus de la journée libérée, et recevra un appui technique pour tester une ou plusieurs solution. L'objectif de cette phase sera de préciser l'ampleur du problème visé et de présenter des premiers éléments de solution pour le résoudre.

Le choix des projets à incuber se fera sur cette base d'un commun accord entre la DGE et la DINSIC, les projets retenus ayant alors vocation à être accompagnés par la DINSIC selon l'approche Startups d'Etat telle que décrite dans la convention initiale.

Article 1: Obligations du délégant

Le présent avenant modifie le montant du plafond prévu aux articles 3 et 6 de la convention initiale.

Pour la poursuite des projets pour l'année 2019, le délégant met à disposition du délégataire un financement supplémentaire de 400 000 € (quatre cents mille euros) en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Le budget total de cette convention s'élève à 600 000 €.

Le délégant s'engage à mettre à disposition du délégataire les crédits nécessaires à la signature de l'avenant sur l'UO 0218-CEMA-C026 « Projets de modernisation » du BOP « Etat-major et divers »

Article 2: Obligations du délégataire

Le délégataire assure les actes de gestion permettant de consommer les AE et les CP, hors titre 2, de l'UO 0218-CEMA-C026 dans le respect des règles budgétaires et comptables.

Le délégataire est chargé, dans le respect des règles de la commande publique en vigueur, de la passation, de la signature et de l'exécution des marchés et conventions qui s'avéreront nécessaires à la réalisation du projet.

Il accompagne la DGE en assurant jusque fin 2019 le coaching de la Start-up d'Etat «Réso» et le développement informatique de l'outil de façon agile, au plus près des besoins des utilisateurs du service. Il fournit en open source le code source documenté qui permettra le développement ultérieur de l'outil.

Le délégataire accompagne par ailleurs la DGE dans l'animation du pré-incubateur de startups d'Etat spécifiquement ciblé sur l'ouverture et la valorisation des données, c'est-à-dire la mise en place de séances internes de partage de connaissance et de retour d'expérience et le lancement d'un deuxième appel à idées auprès de l'ensemble des agents de la direction. En fonction des résultats de cet appel à idées et et la pré-incubation de 3 nouvelles start-up d'Etat, le délégataire accompagnera la DGE dans le lancement d'une nouvelle startup d'Etat dont il assurera le développement informatique.

Il adresse une copie du présent document au contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) près des ministères économiques et financiers et au CBCM du Premier ministre.

Article 3: Rôle du porteur de projet

La DGE:

- valide les orientations stratégiques de ses start-up d'Etat, dans le cadre des instances de gouvernance ad hoc, qu'elle préside, tout en garantissant l'autonomie des équipes dans le développement de leur projet;
- assure le portage budgétaire et RH des projets et leur adéquation avec les besoins métiers, notamment par la mise à disposition d'une équipe composée a minima d'un chef de projet à temps complet dans la mesure du possible;
- organise l'appel à idées auprès de ses agents et sélectionne la nouvelle startup d'Etat à lancer;
- anime le pré-incubateur au sein de la mission Transformation Numérique avec le soutien de la DINSIC;
- apporte, entant que de besoin, son soutien institutionnel et politique au développement des projets.

Article 4: Exécution financière de la délégation

Pour assurer ses missions, le délégataire se voit confier par le délégant la gestion de crédits rattachés à l'unité opérationnelle UO 0218-CEMA-C026.

Le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes, pour les projets désignés et dans la limite des montants fixés en annexe, sur l'UO 0218-CEMA-C026 « Projets de modernisation » du BOP « Etat-major et divers » du programme 218.

Dès la signature de la présente convention, le délégant:

- procède aux demandes de paramétrage d'habilitation de CHORUS auprès de l'Agence pour l'informatique financière de l'État;
- met à disposition quatre cent mille (400000) euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement sur l'UO 0218-CEMA-C026.

Le délégant fournit en temps utile tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa délégation, notamment les références d'imputation de la dépense et tout élément relatif à la certification du service fait.

RÉFÉRENCES CHORUS:				
PAM:	07-FIN-21800032429			
Domaine fonctionnel:	0218-07-06			
Centre financier:	0218- CEMA-C026			
Activité(s):	21802040101			
Centre de coût:	CCCSG06075			

Le délégataire est chargé de retranscrire les opérations de dépenses dans le système d'information financier de l'État CHORUS, en lien avec le centre de services partagés financiers des services du Premier ministre.

Le comptable assignataire de la dépense est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel des services (CBCM) du Premier ministre. Une copie de la convention est transmise au CBCM des services du Premier ministre et au CBCM du délégant.

Le délégataire s'engage à rendre compte au délégant des dépenses réalisées sur l'UO 0218-CEMA-C026 au terme de la période fixée à l'article 2.

Dans l'hypothèse où les crédits mis à disposition par le délégant ne sont pas entièrement consommés à l'issue de la période d'effet de la convention, le délégant convient de l'utilisation du solde budgétaire ainsi dégagé.

Article 5: Durée et résiliation du document

Le premier paragraphe de l'article 2 est modifié comme suit:

La délégation de gestion sur l'UO 0218-CEMA-C026 entre le délégant et la DINSIC prend fin lorsque l'ensemble des dépenses liées au projet ont été payées par la DINSIC dans la limite des crédits alloués par le délégant.

Article 6: Publication de la délégation

L'article 8 de la convention est modifié comme suit:

La présente délégation sera publiée au Bulletin Officiel des ministères économiques et financiers et par la mission d'appui au pilotage (Direction des services administratifs et financiers) sur le site de Matignon Info Services.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait le 18 juillet 2019.

Pour le Secrétariat général des ministères économiques et financiers :

L'Adjointe
au Sous-directeur de la gestion financière des achats

BARBARA SIGURET

Pour la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat :

Directeur interministériel du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'Etat Nadi Bou-Hanna Pour la Direction générale des entreprises : Sous-directeur et des affaires financières et des moyens PATRICK LELARGE

Secrétariat général

Mission ressources communes

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Secrétariat général

Cabinet - mission ressources communes

Décision portant nomination du référent déontologue du secrétariat général des ministères économiques et financiers

La secrétaire générale des ministéres économiques et financiers,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 *bis*;

Vu le décret n° 2010-444 du 30 avril 2010 modifié relatif aux attributions du secrétaire général du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat et portant création d'un secrétariat général;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique; Vu l'arrêté du 30 avril 2010 modifié portant organisation du secrétariat général des ministères économiques et financiers;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Décide:

Article 1er

À compter du lendemain de la présente décision, M. Arnaud Hemery, attaché principal d'administration de l'Etat, en fonction au secrétariat général des ministères économiques et financiers est nommé référent déontologue du secrétariat général pour une durée d'un an.

Article 2

Les modalités de saisine du référent déontologue seront précisées par une note de service publiée sur l'Intranet du SG.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 juillet 2019.

ISABELLE BRAUN-LEMAIRE

Secrétariat général

Service des ressources humaines

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Arrêté du 16 juillet 2019 portant modification de l'arrêté du 30 août 2017 portant nomination des membres titulaires et suppléants du comité médical ministériel de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires;

Vu l'arrêté du 30 août 2017 portant nomination des membres titulaires et suppléants du comité médical ministériel de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics;

Vu la demande du Dr MAURY souhaitant mettre fin à son rôle de membre titulaire à compter du 1^{er} juillet 2019,

Arrêtent:

Article 1er

Le comité médical siégeant à l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics, est modifié et composé ainsi qu'il suit, jusqu'au 29 août 2020:

Médecine générale

Docteur Maria Del Mar RODRIGUEZ OTERO, membre titulaire, présidente du comité médical.

Docteur Sylvain DEMANCHE, membre titulaire.

Docteur Jean-Luc BENKETIRA, membre suppléant.

Docteur Myriam LEHALLE, membre suppléante.

Cardiologie

Docteur Stanislas FAIVRE D'ARCIER, membre titulaire.

Dermatologie

Docteur Marika MOREAU, membre titulaire.

Endocrinologie

Docteur Julien SAMUEL LAJEUNESSE, membre titulaire.

Docteur Marc DREYFUS, membre suppléant.

Médecine interne

Docteur Philippe BICLET, membre titulaire.

Néphrologie

Docteur Frédérique MEEUS, membre titulaire.

Neurologie

Docteur Francis LOUARN, membre titulaire. Docteur Anthony BEHIN, membre suppléant.

Oncologie

Professeur Eric PUJADE-LAURAINE, membre titulaire.

Ophtalmologie

Docteur Yves COHEN, membre titulaire.

Oto-Rhino-Laryngologie

Docteur Farid NASSER, membre titulaire.

Pneumologie

Docteur Charles BRAHMY, membre titulaire.

Psychiatrie

Docteur Erik NORTIER, membre titulaire.

Docteur Béatrice LAFFY BEAUFILS, membre suppléante.

Article 2

L'arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 juillet 2019.

Le chef du service des ressources humaines, Brice Cantin

Secrétariat général Délégation aux systèmes d'information

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Secrétariat général

Décision d'homologation

Vu l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives;

Vu la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État (PSSIE) diffusée par la note du Premier ministre n° 5725/SG du 17 juillet 2014;

Vu l'avis de la commission d'homologation réunie le 25 juin 2019 et portant sur le dossier d'homologation de GaudDI;

Vu la garantie apportée par la délégation aux systèmes d'information et le CISIRH sur les éléments versés par leurs services au document de stratégie d'homologation et son engagement à m'informer de toute modification de ceux-ci qui seraient de nature à modifier l'évaluation des niveaux résiduels de risques de sécurité de l'information identifiés sur les activités de mon ministère,

L'homologation de sécurité du SI GaudDI est prononcée pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature de la présente.

Fait le 25 juin 2019.

L'autorité d'homologation, délégué au système d'information, Le secrétariat général, M. Bruno Latombe Le directeur du CISIRH, M. PHILIPPE CUCCURU

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Direction générale des entreprises

Décision n° 19.00.400.001.1 du 3 juillet 2019 portant désignation d'un organisme de vérification primitive de certains instruments de mesure

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 19, 36 et 38;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure;

Vu l'arrêté du 25 février 2002 modifié relatif à la vérification primitive de certaines catégories d'instruments de mesure;

Vu l'arrêté du 28 juin 2002 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau;

Vu la décision n° 17.00.400.001.1 du 3 mai 2017 désignant l'Association des contrôleurs indépendants (ACI) comme organisme de vérification primitive de certains instruments de mesure;

Vu l'information transmise le 18 avril 2019, concernant le changement en date du 27 janvier 2019, de la dénomination de cet organisme devenue: Agence de contrôle indépendante (ACI);

Vu l'accréditation n° 3-1397 rév 3 en date du 7 juin 2019, prononcée par le Comité français d'accréditation (COFRAC) relative aux activités de l'Agence de contrôle indépendante dans le domaine de la métrologie légale, notamment pour la vérification primitive et la vérification périodique de certains ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau,

Décide:

Article 1er

L'Agence de contrôle indépendante (ACI) sise 22, rue de l'Est, 92100 Boulogne-Billancourt, est désignée jusqu'au 2 mai 2021, pour effectuer la vérification primitive des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau suivants:

- ensembles de mesurage utilisés pour le ravitaillement des petits avions ou petits bateaux, de classe 0,5 et sur des débits au plus égaux à 60 m³/h (code 501);
- ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL, autres que pour gaz liquéfiés et autres que pour le ravitaillement des avions) de classe 0,5 et sur des débits au plus égaux à 120 m³/h (code 503);
- ensembles de mesurage pour le ravitaillement des avions, de classe 0,5 et sur des débits au plus égaux à 300 m³/h (code 505);
- ensembles de mesurage pour gaz liquéfiés autres que le GPL, de classe 2,5 et sur des débits au plus égaux à 27 t/h (code 506);
- ensembles de mesurage industriels (dépôts pétroliers, centres de chargement de camions...)
 de classe 0,5 et sur des débits au plus égaux à 300 m³/h (code 507);
- dispositifs de transfert des quantités mesurées (DTQM) (code 512).

Toutefois, sont exclues du champ de la désignation, les vérifications primitives pour lesquelles le certificat d'examen de type implique ou prévoit l'étude des conditions d'alimentation en liquide de l'ensemble de mesurage, en vue de déterminer les solutions techniques à mettre en œuvre pour s'affranchir d'influences dues à la présence éventuelle d'air ou de gaz dans le liquide.

Article 2

La décision n° 17.00.400.001.1 du 3 mai 2017 susvisée désignant l'Association des contrôleurs indépendants (ACI) sise 22, rue de l'Est, 92100 Boulogne-Billancourt, pour effectuer la vérification primitive de certains instruments de mesure est abrogée.

Article 3

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation : La cheffe du bureau de la métrologie, CORINNE LAGAUTERIE

ANNEXE

RÉFÉRENCE DES CERTIFICATS D'EXAMEN DE TYPE ÉMIS PAR LE LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAIS (LNE)

DATE	ORIGINE	FABRICANT	CATÉGORIE	TYPE DE CERTIFICAT et d'instrument	NUMÉRO
15/02/2019	LNE	DICKEY JOHN	HUMIDIMETRES	L'HUMIDIMETRE FOSS TYPE GAC 2500- INTL ET GAC 2500-C	32373-1
15/02/2019	LNE	FOSS ANALYTICAL A/S	HUMIDIMETRES	L'HUMIDIMETRE FOSS TYPE INFRATEC 1241	35042-0
22/02/2019	LNE	EMH METERING	COMPTEUR D'ENERGIE ELECTRIQUE	COMPTEUR D'ENERGIE ELECTRIQUE ACTIVE CLASSE D DE EMH TYPE LZQJ-SGM	35350-0
22/03/2019	LNE	MICRO MOTION, INC.,	INSTRUMENT POUR LE COMPTAGE DU GAZ NATUREL POUR VEHICULE	TRANSDUCTEUR DE MESURE MICRO MOTION TYPE CNG050 POUR LE COMPTAGE DE GAZ NATUREL POUR VEHICULES	6160-3
01/04/2019	LNE	CETIL	INSTRUMENT POUR LE COMPTAGE DU GAZ NATUREL POUR VEHICULE	ENSEMBLE DE MESURAGE CETIL TYPE E30 CNG DESTINE AU MESURAGE DE MASSE DE GAZ COMPRESSE POUR VEHICULES	35364-0
05/04/2019	LNE	EMERSON PROCESS MANAGEMENT GMBH & CO. OHG	COMPTEUR DE VOLUME ET DE MASSE DE GAZ, ENSEMBLE DE CONVERSION	TRANSDUCTEUR DE PRESSION STATIQUE EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - MECI TYPE P-3051S	35365-0
05/04/2019	LNE	EMERSON PROCESS MANAGEMENT GMBH & CO. OHG	COMPTEUR DE VOLUME ET DE MASSE DE GAZ, ENSEMBLE DE CONVERSION	TRANSDUCTEUR DE PRESSION DIFFERENTIELLE EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - MECI TYPE DP-3051S	35366-0
18/04/2019	LNE	ELSTER HONEYWELL	COMPTEUR DE VOLUME ET DE MASSE DE GAZ, ENSEMBLE DE CONVERSION	DISPOSITIF DE DETERMINATION DU POUVOIR CALORIFIQUE ELSTER TYPE ENCAL 3000	23119-6
19/04/2019	LNE	BOSCH AUTOMOTIVE SERVICE SOLUTIONS	OPACIMETRES	LES OPACIMETRES BOSCH TYPES BEA 075 / ED 075, BEA 077 / ED 077 ET BEA 072 / ED 072	30540-3
17/05/2019	LNE	SCHRADER S.A.S.	MANOMETRES POUR VEHICULE AUTOMOBILE	MANOMETRE EURODAINU POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES	33762-0
17/05/2019	LNE	GILBARCO	INSTRUMENT POUR LE COMPTAGE DU GAZ NATUREL POUR VEHICULE	ENSEMBLE DE MESURAGE GILBARCO TYPE SK700-2 CNG DESTINE AU MESURAGE DE MASSE DE GAZ NATUREL COMPRESSE POUR VEHICULES	35402-0
23/05/2019	LNE	EDMI LIMITED	COMPTEUR D'ENERGIE ELECTRIQUE	COMPTEUR D'ENERGIE ELECTRIQUE ACTIVE EDMI TYPE MK6E	29383-2
24/05/2019	LNE	APIX ANALYTICS	COMPTEUR DE VOLUME ET DE MASSE DE GAZ, ENSEMBLE DE CONVERSION	CHROMATOGRAPHE APIX ANALYTICS TYPE CHROMPIX	33234-4
30/05/2019	LNE	VITRONIC DRING. STEIN BILDVERARBEITUNGSSYTEME GMGH	CINEMOMETRES	CINEMOMETRE DE CONTROLE ROUTIER ASSOCIE A UN DISPOSITIF DE PRISE DE VUE TYPE POLISCAN FM1	35541-0
05/06/2019	LNE	SRA INSTRUMENTS	COMPTEUR DE VOLUME ET DE MASSE DE GAZ, ENSEMBLE DE CONVERSION	DISPOSITIF DE DETERMINATION DU POUVOIR CALORIFIQUE SRA TYPE R490 M	35372-1
13/06/2019	LNE	DOM A/S	INSTRUMENT POUR LE COMPTAGE DU GAZ NATUREL POUR VEHICULE	DISPOSITIF DE LIBRE SERVICE PSS 5000	35670-0
11/06/2019	LNE	SOFOP S.A.S.	ODOMETRES	L'ODOMETRE WM-12M	35621-0
24/06/2019	LNE	GOTTLIEB NESTLE GMBH	ODOMETRES	ODOMETRES NESTLE TYPES 591 100 ET 591 160	17767-1

DATE	ORIGINE	FABRICANT	CATÉGORIE	TYPE DE CERTIFICAT et d'instrument	NUMÉRO
24/06/2019	LNE	GOTTLIEB NESTLE GMBH	ODOMETRES	ODOMETRES TYPES 592 000, 592 600, 593 000 ET 593 600	17774-1
26/06/2019	LNE	ROSEMOUNT ANALYTICAL INC	COMPTEUR DE VOLUME ET DE MASSE DE GAZ, ENSEMBLE DE CONVERSION	DISPOSITIF DE DETERMINATION DU POUVOIR CALORIFIQUE DU GAZ EMERSON TYPE 700XA	35647-0

Direction générale des entreprises Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 18 juillet 2019 portant prolongation du mandat des administrateurs de l'Institut français du textile et de l'habillement

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'arrêté du 14 avril 2000 portant création de l'Institut français du textile et de l'tabillement;

Vu l'arrêté du 29 août 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut français du textile et de l'habillement pour une période de trois ans;

Vu les conclusions du rapport Cattelot-Grandjean-Tolo sur l'organisation, les missions et les modes de financement des CTI et CPDE, qui conduisent à revoir d'ici fin 2020 l'organisation et les modes de financement du centre technique industriel Institut français du textile et de l'habillement et à la demande des fédérations professionnelles concernées,

Arrête

Article 1er

Le mandat des actuels administrateurs nommés au conseil d'administration de l'Institut français du textile et de l'habillement, qui arrive à expiration le 28 août 2019, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2020, dans l'attente de la mise en œuvre de la réforme susmentionnée.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économique et financier.

Fait le 18 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation : le chef du service de l'industrie,

JULIEN TOGNOLA

Direction générale des entreprises

Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (renouvellement)

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23:

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » ;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 17 mai 2019,

Décide:

Article 1er

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier 2018-4842: Laguiole Tradition.

Dossier 2018-4707: Société Nouvelle Fontenille Pataud.

Dossier 2019-5028: Pianos Balleron. Dossier 2019-5051: Faïence Ponchon. Dossier 2018-4802: Philippe Raveleau.

Dossier 2018-4896: Manufacture de tapis de Bourgogne.

Dossier 2018-4764: Kerdry.

Dossier 2018-4985: Protec Décors. Dossier 2019-4989: Alexandre Leu. Dossier 2018-4690: CDB & Cie.

Dossier 2018-4856: Etablissements Bruno Bertoli (Belles portes de Provence).

Dossier 2018-4765: Laurent Collard.

Dossier 2018-4420: Atelier du Meuble Contemporain.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 juin 2019.

Pour le ministre et par délégation : La sous-directrice du commerce, de l'artisanat et de la restauration, ISABELLE RICHARD

Direction générale des entreprises

Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (attribution initiale)

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23:

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » ;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 17 mai 2019,

Décide:

Article 1er

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes :

Dossier 2018-4830: Etablissements Drouault.

Dossier 2018-4773: R. Bocquel.

Dossier 2018-4819: Pequignet Horlogerie.

Dossier 2018-4728: Jean Rouanet.

Dossier 2018-4780: Création Desmarchelier.

Dossier 2018-4776: Média 6 Production PLV.

Dossier 2018-4755: Deshons Hydraulique.

Dossier 2018-4847: Ateliers J. de Missolz.

Dossier 2018-4695: Revex.

Dossier 2018-4698: Socli.

Dossier 2018-4730: Les Billots de Sologne.

Dossier 2018-4835: D. Cathiard.

Dossier 2018-4824: Conserverie Chancerelle.

Dossier 2018-4744: Conserves Gonidec.

Dossier 2018-4788: L'Auberge Pont de Collonges – Paul Bocuse.

Dossier 2018-4651: Emile Fournier et Fils.

Dossier 2018-4652: Accary.

Dossier 2018-4785: Distillerie Warenghem.

Dossier 2018-4806: Le Chaudron d'or.

Dossier 2018-4913: Biscuiterie de l'Abbaye.

Dossier 2018-4689: S.E. Larguier et Fils.

Dossier 2018-4545: Salameria Isula.

Dossier 2018-4718: Coupe-Coupe.

Dossier 2018-4716: Kiplay.

Dossier 2018-4761: Société Nouvelle Concorde.

Dossier 2018-4769: Chéri Bibi.

Dossier 2018-4829: Société des Etablissements JB Alivon.

Dossier 2018-4849: H. Lemahieu.

Dossier 2018-4836: Beaufils Couverture-Charpente.

Dossier 2018-4793: CBA Montagne.

Dossier 2018-4750: Société Nouvelle Lécuiller.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 juin 2019.

Pour le ministre et par délégation : La sous-directrice du commerce, de l'artisanat et de la restauration, ISABELLE RICHARD

Direction générale des entreprises Service de l'économie numérique

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 24 juin 2019 portant délégation de signature (SCN «Commissariat aux communications électroniques de défense»)

L'administrateur interministériel des communications électroniques de défense,

Vu le code de la défense, notamment son article D. 1334-4-1;

Vu le décret n° 2017-1870 du 29 décembre 2017 relatif à l'administrateur interministériel des communications électroniques de défense;

Vu le décret n° 2018-0087 du 12 avril 2018 portant délégation de signature (SCN Commissariat aux communications électroniques de défense);

Vu l'arrêté du 29 décembre 2017 érigeant le commissariat aux communications électroniques de défense en service à compétence nationale;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2018 portant attributions de fonctions d'administrateur interministériel des communications électroniques de défense,

Vu l'arrêté du 13 juin 2019 portant nomination de fonctions d'administrateur interministériel des communications électroniques de défense,

Décide:

Article 1er

En application de l'article D. 1334-4-1 du code de la défense, délégation est donnée à M. François BAYEN, attaché principal d'administration de l'Etat assurant les fonctions de chargé de mission au commissariat aux communications électroniques de défense, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de l'administrateur interministériel et dans la limite de ses attributions, au nom du ministre chargé des communications électroniques, tous actes relatifs à l'engagement, la liquidation et la mise en paiement des marchés et conventions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 juin 2019.

L'administrateur interministériel des communications électroniques de défense,
DIDIER VIDAI

Direction générale des entreprises Service de l'économie numérique

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 24 juin 2019 portant délégation de signature (SCN «Commissariat aux communications électroniques de défense»)

L'administrateur interministériel des communications électroniques de défense,

Vu le code de la défense, notamment son article D. 1334-4-1;

Vu le décret n° 2017-1870 du 29 décembre 2017 relatif à l'administrateur interministériel des communications électroniques de défense;

Vu le décret n° 2018-0087 du 12 avril 2018 portant délégation de signature (SCN Commissariat aux communications électroniques de défense);

Vu l'arrêté du 29 décembre 2017 érigeant le commissariat aux communications électroniques de défense en service à compétence nationale;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2018 portant attributions de fonctions d'administrateur interministériel des communications électroniques de défense;

Vu l'arrêté du 13 juin 2019 portant nomination de fonctions d'administrateur interministériel des communications électroniques de défense,

Décide:

Article 1er

En application de l'article D. 1334-4-1 du code de la défense, délégation est donnée à M. Pierrick LE TACON, secrétaire administratif assurant les fonctions de gestionnaire des dépenses au commissariat aux communications électroniques de défense, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de l'administrateur interministériel et dans la limite de ses attributions, au nom du ministre chargé des communications électroniques, tous actes relatifs à l'engagement, la liquidation et la mise en paiement des marchés et conventions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 juin 2019.

L'administrateur interministériel des communications électroniques de défense, DIDIER VIDAL

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Direction générale des finances publiques

Arrêté du 12 juillet 2019 portant nomination à la Chambre nationale de discipline de l'Ordre des experts-comptables

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'Ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 50; Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable,

Arrête:

Article 1er

Mme Wolff (Alexia) est nommée membre suppléant de la Chambre nationale de discipline instituée par l'article 50 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 susvisée pour siéger en qualité de représentant du ministre de l'économie et des finances, en remplacement de Mme Dupont-Lieb (Marie-Sopie).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation : La sous-directrice des professionnels et de l'action en recouvrement, VÉRONIQUE RIGAL

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Direction générale des finances publiques

Arrêté du 12 juillet 2019 portant nomination à la Commission nationale chargée de l'examen des demandes d'autorisation d'inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'Ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 7 *bis*;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 88,

Arrête:

Article 1er

Mme Wolff (Alexia) est nommée membre suppléant de la commission nationale instituée par l'article 88 du décret du 30 mars 2012 susvisé pour siéger en qualité de représentant du ministre de l'économie et des finances, en remplacement de Mme Dupont-Lieb (Marie-Sophie).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation : La sous-directrice des professionnels et de l'action en recouvrement, VÉRONIQUE RIGAL

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Direction générale des finances publiques

Arrêté du 12 juillet 2019 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 56,

Arrête:

Article 1er

M. Thierry Dufant est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France, en remplacement de Mme Sylvie Sanchez.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation : La sous-directrice des professionnels et de l'action en recouvrement, VÉRONIQUE RIGAL

Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 17 juillet 2019 fixant la rémunération du directeur général de l'établissement public d'aménagement du Mantois-Seine aval

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 25 février 2019 portant nomination de M. Emmanuel Mercenier, en qualité de directeur général de l'établissement public d'aménagement du Mantois-Seine aval à compter du 25 février 2019,

Décident:

Article 1er

La rémunération annuelle brute de M. Emmanuel Mercenier, directeur général de l'établissement public d'aménagement du Mantois-Seine aval, est fixée à compter de la date d'effet de sa nomination dans les conditions ci-après définies:

- une part fixe à caractère fonctionnel de 112 000 €;
- une part variable sur objectifs d'un montant maximal de 25 % de la part fonctionnelle, soit 28 000 € en année pleine.

Article 2

Le directeur général de l'Établissement public d'aménagement du Mantois-Seine aval est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 17 juillet 2019.

Le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire

Le ministre de l'action et des comptes publics, GÉRALD DARMANIN

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 17 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 29 septembre 2017 relatif à l'organisation de la direction régionale de l'INSEE des Hauts-de-France

Le directeur régional de l'INSEE des Hauts-de-France,

Vu l'arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE du Nord-Pas-de-Calais et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Picardie;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2016 relatif au maintien de la compétence et du mandat du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE Nord-Pas-Calais et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Picardie et à leur réunion conjointe;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2016 relatif à l'organisation interne de l'Institut national de la statistique et des études économiques;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2017 relatif à l'organisation interne de l'Institut national de la statistique et des études économiques;

Vu l'avis du comité technique de la DR des Hauts-de-France réunis conjointement en date du 24 avril 2019;

Considérant qu'au 1^{er} septembre 2019, conformément à l'arrêté du 29 septembre 2017 relatif à l'organisation interne de l'INSEE, la direction régionale de l'INSEE des Hauts-de-France comprendra les services suivants:

- le service de l'administration des ressources (SAR);
- le service statistique (SES) d'Amiens;
- le service statistique (SES) de Lille;
- le service d'études et de diffusion (SED);
- le service national du développement informatique de Lille (SNDIL),

Arrête:

Article 1er

L'organisation de la direction régionale de l'INSEE des Hauts-de-France est fixée comme suit :

- Le service de l'administration des ressources humaines de la direction régionale comprend:
 - la division « management des ressources humaines » située à Lille;
 - la division «budget, conditions de vie et informatique» située à Lille;
 - la division « services de proximité », située à Amiens, dépend hiérarchiquement et fonctionnellement du chef de SAR;
 - la division « site de gestion financière », située à Amiens, dépend hiérarchiquement et fonctionnellement du chef de SAR.
- Le service statistique d'Amiens comprend:
 - la division « enquêtes ménages » ;
 - la division «recensement»;
 - la division « site tourisme-sine ».
- Le service statistique de Lille comprend:
 - la division «recensement»;
 - la division « enquêtes ménages » ;
 - la division «site SIRENE»;
 - la division «Site Prix»;
 - la division « pôle enquête emploi en continu » ;
 - la division «ingénierie statistique et qualité».

- Le service d'études et diffusion de la direction régionale comprend:
 - la division « études avec les acteurs publics régionaux » ;
 - la division «conseil aux acteurs publics régionaux»;
 - la division «valorisation éditoriale»;
 - le pôle de services de l'action régionale « emploi et population ».
- Le service national du développement informatique de Lille comprend:
 - la division « gestion de la collecte » ;
 - la division « métadonnées et plateforme de collecte » ;
 - la division « projet Métallica » ;
 - la division «informatisation des enquêtes»;
 - la division «intégration des enquêtes»;
 - la division «support et expertise»;
 - la division « support national téléphonie, web & visio-conférence ».

Article 2

Le directeur régional de l'INSEE des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 17 juillet 2019.

JEAN-CHRISTOPHE FANOUILLET

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 10 juillet 2019 portant affectation d'une cheffe de mission de contrôle et de contrôleurs généraux aux missions «Couverture des risques sociaux et cohésion sociale», «Santé», «Infrastructures de transports non ferroviaires» et «Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer» du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1er;

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1er;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 9 juillet 1973 relatif à la création d'une mission de contrôle économique et financier auprès des organismes d'aménagement foncier et urbain, ensemble les arrêtés du 24 mai 2005 et du 11 décembre 2007 ayant modifié sa dénomination;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 portant suppression de missions du service du contrôle général économique et financier et création de la mission «Infrastructures de transports non ferroviaires»;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2009 portant création de la mission « Santé » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission «Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier, ensemble l'arrêté du 19 juin 2019 portant changement de dénomination et modification des attributions de missions du contrôle général économique et financier;

Vu le décret du 13 janvier 2011 portant nomination de M. Pierre LE GUERINEL dans le corps du contrôle général économique et financier;

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de Mme Isabelle AMAGLIO-TERISSE dans le corps du contrôle général économique et financier;

Vu le décret du 9 juin 2016 portant nomination de Mme Laurence COSTA dans le corps du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2014 portant nomination, notamment, de M. Eric NOUVEL au grade de contrôleur général de 1^{re} classe;

Vu l'arrêté du 4 mars 2011 portant nomination, notamment, de Mme Marie-Thérèse MARCHAND dans le corps du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 23 mars 2017 portant nomination, notamment, de M. Marc GAZAVE dans le corps du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 4 avril 2017 portant nomination, notamment, de M. Michel LEJEUNE dans le corps du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 1^{er} mai 2018 portant nomination de Mme Véronique GRONNER dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier.

Arrêtent:

Article 1er

Mme Véronique GRONNER, cheffe de mission de contrôle général économique et financier, Mme Laurence COSTA, MM. Pierre LE GUERINEL, Michel LEJEUNE et Eric NOUVEL, contrôleurs généraux de 1^{re} classe, sont affectés à la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du contrôle général économique et financier, à compter du 19 juin 2019.

Article 2

M. Eric NOUVEL, membre de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale », est mis à disposition à temps partiel de la mission « Santé » à compter du 19 juin 2019, le temps nécessaire au transfert des connaissances relatives au contrôle du Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie (FCMU).

Article 3

M. Pierre LE GUERINEL, membre de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale », est mis à disposition à temps partiel de la mission « Santé » à compter du 19 juin 2019, le temps nécessaire au transfert des connaissances relatives au contrôle du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA).

Article 4

Mme Marie-Thérèse COCQUEEL et M. Marc GAZAVE, contrôleurs généraux de 1^{re} classe, sont affectés à la mission « Santé » du contrôle général économique et financier, à compter du 19 juin 2019.

Article 5

Mme Isabelle AMAGLIO-TERISSE, contrôleure générale de 1^{re} classe, est affectée à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du contrôle général économique et financier à compter du 19 juin 2019, et à compter de la même date, mise à disposition à temps partiel de la mission « Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer » afin d'assurer le contrôle de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, et de la mission « Santé » le temps nécessaire au transfert des connaissances relatives au contrôle de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 10 juillet 2019.

Pour les ministres et par délégation : La cheffe du contrôle général économique et financier, HÉLÈNE CROCQUEVIEILLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 10 juillet 2019 portant affectation de contrôleurs généraux à la mission « Espace, armement, organismes divers du ressort des ministères économique et financier» du contrôle général économique et financier, et à la mission de contrôle des activités financières

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1er;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 8 août 1964 portant création d'une mission de contrôle économique et financier auprès des entreprises du secteur aéronautique et spatial, ensemble les arrêtés des 26 mai 1999, 24 mai 2005, 12 octobre 2010 et 18 juin 2019 ayant notamment modifié sa dénomination;

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L.615-1, D.615-2 et D.615-8;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Mme Isabelle DELEU dans le corps du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 16 juin 2005 portant reclassement de M. Renaud GACE dans le grade de contrôleur général de 1^{re} classe;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2016 portant nomination, notamment, de M. Jean-Philippe VINCENT dans le corps du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1er

M. Renaud GACE, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission «Espace, armement, organismes divers du ressort des ministères économique et financier», à compter du 18 juin 2019.

Article 2

Mme Isabelle DELEU, contrôleure générale de 1^{re} classe, et M. Jean-Philippe VINCENT, contrôleur général de 2^e classe, sont affectés à la mission de contrôle des activités financières, à compter du 18 juin 2019.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 10 juillet 2019.

Pour les ministres et par délégation : La cheffe du contrôle général économique et financier, HÉLÈNE CROCQUEVIEILLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 17 juillet 2019 portant affectation et mises à disposition d'une contrôleure générale du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1er;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 9 juillet 1973 relatif à la création d'une mission de contrôle économique et financier auprès des organismes d'aménagement foncier et urbain, ensemble les arrêtés du 24 mai 2005 et du 11 décembre 2007 ayant modifié sa dénomination;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 portant suppression de missions du service du contrôle général économique et financier et création de la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2009 portant création de la mission « Santé » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier, ensemble l'arrêté du 19 juin 2019 portant changement de dénomination et modification des attributions de missions du contrôle général économique et financier;

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de Mme Isabelle AMAGLIO-TERISSE dans le corps du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2019 portant affectation d'une cheffe de mission de contrôle et de contrôleurs généraux aux missions « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale », « Santé », « Infrastructures de transports non ferroviaires » et « Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer » du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1er

L'article 5 de l'arrêté du 10 juillet 2019 relatif à l'affectation des membres de la mission «Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire» du contrôle général économique et financier, est remplacé par les dispositions suivantes:

« Mme Isabelle AMAGLIO-TERISSE, contrôleure générale de 1^{re} classe, est affectée à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du contrôle général économique et financier à compter du 19 juin 2019, et à compter de la même date, mise à disposition à temps partiel de la mission « Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer » afin d'assurer le contrôle de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, de la mission « Santé » le temps nécessaire au transfert des connaissances relatives au contrôle de l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM) et de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » le temps nécessaire au transfert des connaissances relatives au contrôle de l'Agence du service civique (ASC). »

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 17 juillet 2019.

Pour les ministres et par délégation : La cheffe du contrôle général économique et financier, HÉLÈNE CROCQUEVIEILLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 10 juillet 2019 portant affectation à la mission «Couverture des risques sociaux et cohésion sociale» du contrôle général économique et financier

La cheffe du contrôle général économique et financier,

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2009 portant création de la mission « Santé » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission «Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier, ensemble l'arrêté du 19 juin 2019 portant changement de dénomination et modification des attributions de missions du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 2014 portant affectation de M. Patrick LAVERGNE au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2016 portant affectation de Mme Martine PROCUREUR au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 1^{er} mai 2010 portant affectation de M. Antoine MANTEL au contrôle général économique et financier,

Décide:

Article 1er

M. Patrick LAVERGNE, administrateur civil hors classe, Mme Martine PROCUREUR et M. Antoine MANTEL, ingénieurs généraux des mines, sont affectés à la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du contrôle général économique et financier, à compter du 19 juin 2019.

Article 2

M. Patrick LAVERGNE, administrateur civil hors classe, membre de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » est mis à disposition à temps partiel de la mission « Santé » à compter du 19 juin 2019, le temps nécessaire au transfert des connaissances relatives au contrôle de l'Agence de la biomédecine, du Groupement institution prévention pour l'Europe (EUROGIP) et de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 10 juillet 2019.

La cheffe du contrôle général économique et financier, Hélène Crocquevieille

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 10 juillet 2019 portant affectation à la mission «Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public» du contrôle général économique et financier

La cheffe du contrôle général économique et financier,

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 26 mars 1999 portant création d'une mission d'observation des conditions d'emploi et de rémunération dans les organismes publics, modifié par l'arrêté du 3 février 2005, ensemble l'arrêté du 24 mai 2005 relatif à la dénomination et aux attributions d'une mission du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2019 portant affectation de M. Patrick RIGAL au contrôle général économique et financier,

Décide:

Article 1er

M. Patrick RIGAL, administrateur civil hors classe, est affecté à la mission «Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public» du contrôle général économique et financier, à compter du 18 juin 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 10 juillet 2019.

La cheffe du contrôle général économique et financier, Hélène Crocquevieille

Ministère de l'économie et des finances Ministère de l'action et des comptes publics

Directrice de la publication

Isabelle BRAUN-LEMAIRE, secrétaire générale des ministères économiques et financiers ISSN 2427-9498

Réalisation

SG - Bureau documentation et archives (SEP2D) Centre de documentation économie finances (CEDEF) 12, place du Bataillon du Pacifique, 75572 Paris Cedex 12

Tél.: 01 53 18 72 00 - Courriel: cedef@finances.gouv.fr www.economie.gouv.fr

